



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : TARIFS D'ACCES A LA PATINOIRE A
COMPTER DU 6 DECEMBRE 2024**

**DÉCISION N° DM-24-382
EN DATE DU 15 NOVEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, adjoint au maire ;

CONSIDERANT l'installation provisoire d'une patinoire sur la place du Général-Leclerc, à Vincennes, à compter du 6 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que l'ouverture de la patinoire au public est prévue à compter du 6 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que les recettes qui seront perçues les vendredi 6 et samedi 7 décembre 2024 seront réservées à l'Association Française de lutte contre la Myopathie au bénéfice du téléthon 2024 ;

D É C I D E

DE FIXER à compter du vendredi 6 décembre 2024, les montants de l'entrée à la patinoire, comme suit :

- entrée à l'unité plein tarif : 7 €
- entrée à l'unité tarif réduit (enfant de moins de 6 ans) : 5 €
- entrée gratuite correspondant à l'offre promotionnelle « pour 4 billets (plein tarif) achetés le 5^{ème} est gratuit »

Ces tarifs comprennent la fourniture de patins. Les usagers disposant de patins personnels ne pourront se prévaloir d'aucune réduction sur les tarifs précités.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du sport,

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241115-lmc1H12571H1-AR
Date de réception en Préfecture : 15/11/2024
Date de Publication : 15/11/2024